



Ville de Dreux

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 25 MARS 2024**Délibération N° DEL13/2024****Compte Administratif 2023
Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale**

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 15 mars 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Étaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET, Christine PICARD, Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN (pouvoir à Isabelle ANTORE), Philippe VISERY.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Les résultats globaux du compte administratif de l'exercice 2023 du Centre Communal d'Action Sociale s'établissent ainsi qu'il suit :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2023**BUDGET PRINCIPAL CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 13500**

SECTIONS	RESULTAT à la CLOTURE de l'exercice précédent	OPERATIONS de l'exercice		RESULTAT de l'exercice	RESULTAT CUMULE de l'exercice
		Mandats émis	Titres émis		
INVESTISSEMENT					
	-17 910,55	30 499,36	91 322,29	60 822,93	42 912,38
FONCTIONNEMENT					
	86 662,48	2 242 034,40	2 250 364,91	8 330,51	94 992,99

Considérant que ce compte administratif 2023 est conforme au compte de gestion 2023 tenu par Monsieur le Receveur Municipal,

Je vous demande de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2023 du Budget Principal Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Approuve le Compte Administratif 2023 du Budget Principal Centre Communal d'Action Sociale.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président
Du Centre Communal d'Action Sociale



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Mounir Chakkar".

Mounir CHAKKAR